

Questions orales

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous êtes corrompus. Vous êtes tous corrompus.

M. Chrétien: Levez-vous et contestez ce qu'il dit.

M. Baker (Nepean-Carleton): Contester, mes fesses. Vous devriez avoir honte.

Une voix: C'est exact.

M. Trudeau: Madame le Président, je ne vois pas ce que les fesses du député de Nepean-Carleton ont à voir là-dedans, mais ce qui est certain, c'est qu'il se conduit lui-même comme une vraie peau de fesse.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE LOI C-143 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT—LE RÔLE DU PARLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, les Canadiens sont fiers de vivre dans un régime de gouvernement parlementaire. C'est une forme de gouvernement qui a fait ses preuves au cours des siècles et dont la première tâche consiste à prélever des impôts et à les dépenser à bon escient.

● (1430)

Aujourd'hui, le ministre des Finances a déposé un projet de loi de finance pour obtenir du Parlement l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars, et le ministre s'est bien gardé d'expliquer comment cet argent sera dépensé.

Le ministre ne convient-il pas que la façon même dont il a présenté sa requête, un projet d'emprunt de 19 milliards de dollars, va fondamentalement à l'encontre de la tradition de la démocratie parlementaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je rappelle au député que ce matin même a commencé l'étude du projet de loi, et que les 19 milliards de dollars serviront à deux fins: 5 milliards pour financer les opérations du gouvernement d'ici le 1^{er} avril, et 14 milliards pour répondre provisoirement à des besoins de caisse au début de l'exercice 1983-1984.

Ce matin, pendant 45 minutes, j'ai longuement expliqué à la Chambre pourquoi cet argent était nécessaire et à quoi il servirait. Ensuite j'ai ajouté qu'une fois terminé le débat général de la deuxième lecture, le projet de loi serait renvoyé au comité, que je serais prêt à aller témoigner en compagnie de mes collaborateurs pour fournir tous les détails et répondre aux questions que les députés pourront poser concernant l'utilisation de ces fonds.

Ainsi, loin de vouloir obtenir l'approbation du Parlement sans lui fournir toutes les données ou renseignements requis, bien au contraire, comme je viens de le dire, je me suis employé ce matin pendant trois quarts d'heure à informer la Chambre. En outre, je suis prêt à me présenter devant le comité pour fournir davantage de précisions si c'est là le vœu du député. N'est-ce pas conforme au rôle du Parlement, de la

Chambre des communes et des commissions parlementaires? En fait c'est ainsi que s'exerce la démocratie parlementaire.

M. Riis: Madame le Président, moi aussi j'étais présent à la Chambre et j'ai prêté une oreille attentive au discours de 45 minutes du ministre. Si ce dernier a expliqué comment le gouvernement allait dépenser 19 milliards de dollars, je devrai me faire examiner car je n'ai rien entendu à ce sujet. J'imagine aussi que les dirigeants d'entreprises aimeraient entendre le ministre. Ce serait un peu étonnant si un chef d'entreprise s'entendait dire par son directeur de banque: «Bien sûr, nous allons vous prêter sans même vous demander à quoi servira l'argent». Ce serait vraiment un cas unique dans les annales bancaires du vingtième siècle.

ON DEMANDE LE REPORT DE L'ÉTUDE DE LA PARTIE II

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Il nous a dit que le projet de loi que nous étions en train d'étudier se divisait en deux parties: dans la première, il demande l'autorisation de dépenser 5 milliards de dollars et dans la deuxième, il anticipe pour l'avenir des dépenses de l'ordre de 14 milliards. Compte tenu donc de ce qu'il vient de nous dire, serait-il d'accord pour reporter à mardi prochain l'étude de la deuxième partie de son projet de loi, lorsque les prévisions budgétaires seront déposées à la Chambre, pour que les députés puissent savoir ce que le gouvernement entend faire cette année?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai dit ce matin que le 22 février, la semaine prochaine, le président du Conseil du Trésor déposerait les prévisions budgétaires pour 1983-1984 et que ces prévisions comprendraient une somme de 88.9 milliards de dollars qui représentent une hausse de 9.1 p. 100 je crois . . .

Une voix: Neuf point six pour cent.

M. Lalonde: . . . 9.6 p. 100 par rapport à 1982-1983. Mon collègue connaît déjà les prévisions pour 1983-1984. Il sait très bien que le gouvernement devra emprunter encore beaucoup pour financer le déficit de l'an prochain. Je répète que ces 14 milliards nous permettront de nous rendre jusqu'à l'été. Et j'ai dit aussi qu'une fois que j'aurais déposé mon budget, je déposerais une mesure portant un pouvoir d'emprunt additionnel.

Pour répondre à la question du député, je lui rappelle que nous en sommes seulement à la deuxième lecture du projet de loi. Nous sommes jeudi aujourd'hui, je crois.

Une voix: A quelques minutes près.

M. Lalonde: Le leader à la Chambre va prendre note de ses remarques, mais une chose est sûre. Le comité ne sera pas saisi de ce projet de loi avant que les prévisions budgétaires ne soient déposées. Le député aura alors en main tous les renseignements qu'il veut sur les projets de dépenses du gouvernement pour 1983-1984. Je tiens à ce que mon collègue sache que la Chambre aura toutes les informations dont elle a besoin pour étudier ce projet de loi fort important car j'estime que les députés ont le droit de savoir à quoi serviront les deniers publics.